

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces
écrire au "Bulletin de la
Ferme", 111 Côte de la Montagne,
(Édifice Morin) Québec
Cassier postal 129—Tél. 2 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

RÉDACTION ET
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comité
de techniciens et de praticiens
agricoles, assistés de collaborateurs
occasionnels et de correspondants
de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au
contrôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la Ferme",
Cassier postal 129 Haute-Ville,
Québec.

Volume XII

QUEBEC, LE 30 OCTOBRE 1924

Numéro 44

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

La richesse du lait

Des nouveaux témoignages très probants

Le procédé actuellement en vigueur de payer, le lait d'après sa richesse en matières grasses, rencontre une approbation quasi-unanime. De toutes les parties de la province, nous avons publié déjà de nombreuses lettres d'approbation. En voici de nouvelles!

Un fabricant du Lac Saint-Jean, M. Elzéar Routhier, de Saint-Cœur-de-Marie, nous déclare que "le système actuel donne justice à tout le monde et que tous ses clients en sont satisfaits."

De Sandy Bay (Matane), M. Joachim Chamberland, fabricant de beurre, nous écrit:

"Je pratique le système du paiement du lait d'après le gras depuis quinze ans, à la beurrerie de Sandy Bay, dont je suis le propriétaire et le fabricant. C'est un système qui nous a donné entière satisfaction sous tous les rapports, et s'il fallait le discontinuer, tous mes clients abandonneraient ma beurrerie."

Un autre fabricant de beurre de Matane, M. Thurièbe Rioux, de Mont-Joli, nous déclare ce qui suit:

"Depuis quatre années, je paye le lait suivant sa teneur en matière grasse, et je suis heureux de vous dire que tous mes clients en sont très satisfaits. Je reçois environ 9000 livres de lait de la part de 74 clients."

Et des témoignages de même nature nous arrivent encore tous les jours.

Aux presseurs de foin

L'Association Canadienne des Marchands de Foin, désireuse d'accorder aux producteurs et presseurs de foin, ainsi qu'aux consommateurs et à l'industrie du foin en général toute la protection possible, a décidé, à l'unanimité de tous ses membres, qu'à partir du premier de novembre prochain, ses représentants visiteront les campagnes et que l'Association prendra des procédures légales contre quiconque n'observera pas la Loi 8-9 Geo. V, adoptée en 1918 et depuis amendée, laquelle loi oblige l'étiquetage avec le nom et l'adresse du presseur sur chaque ballot de foin ou de paille à être mis en vente.

Afin de faciliter l'obtention d'étiquettes imprimées suivant la loi, étiquettes qui offrent toutes les garanties voulues de protection, les manuteneurs de foin sont informés qu'ils peuvent se procurer ces étiquettes chez le contrôleur de la distribution des **Étiquettes nationales**, qui sont les seules mises en livrets de 100 et pourvues d'un talon portant l'ordre numérique des étiquettes mises aux ballots, et les seules employées par la **Coopérative Fédérée de Québec**, recommandées par notre Association et des autorités compétentes.

Adressez-vous au contrôleur de la distribution des Étiquettes Nationales, G. des Trois-Maisons, 233 Christophe Colomb. Tél. Bélair 1663W, à Montréal.

Affiliation à St-Martin.—Une assemblée générale des membres de la Coopérative St-Martin, était convoquée, à Saint-Martin, pour étudier l'affiliation de cette société avec la **Coopérative Fédérée**.

Devant les membres présents — environ une trentaine — MM. Dumaine et Cloutier expliquèrent les conditions et avantages du contrat d'affiliation.

A l'issue de cette assemblée, une résolution fut adoptée: "Que le bureau de direction soit invité à étudier le contrat d'affiliation et à décider cette affiliation s'il le jugeait à propos."

Pour faire suite à cette assemblée, une réunion du bureau de direction de la Coopérative de St-Martin fut alors convoquée pour le 8 octobre. MM. Dumaine et Cloutier se rendirent de nouveau à St-Martin.

Après l'exposé de nouveaux détails et la lecture du contrat d'affiliation, il fut proposé par M. Charles Poulin, appuyé par M. Joseph Quirion, que le président et le secrétaire de la Coopérative de St-Martin soient autorisés à signer le contrat d'affiliation avec la **Coopérative Fédérée**. Ce qui fut fait immédiatement.

C'est une affiliation nouvelle à ajouter à la liste de celles que nous comptons déjà. Nos félicitations aux coopérateurs de St-Martin.

Exposition du cercle de fermières à St-Guillaume

Samedi, le 13 septembre dernier, s'est tenue, à St-Guillaume-d'Upton, la seconde exposition annuelle du Cercle local des Fermières. La journée a commencé par une messe solennelle célébrée en l'église paroissiale, à 8 heures, à laquelle assistaient un nombre considérable de personnes de notre localité qui s'intéressent aux activités de notre Cercle.

Vers onze heures, les juges envoyés par le ministère de l'Agriculture de Québec: Madame Lacroix, M.M. Boivin, agronome d'Yamaska, et Joyal, agronome de Nicolet, ainsi que M. Lacharité, officier de la **Coopérative Fédérée de Québec**, décernèrent, aux exhibits méritants les prix accordés par le Cercle et aussi par de nombreux donateurs.

On estime que 600 personnes, au bas mot, ont dû passer dans la salle de l'exposition au cours de la journée. Tous ont manifesté leur surprise des résultats obtenus par notre Cercle encore jeune, mais plein de promesses pour l'avenir. Au témoignage des juges, notre exposition 1924 marque un progrès très sensible sur celle de l'année dernière.

Puis, le soir, il y eut, dans la salle municipale, une soirée récréative et proclamation des prix accordés à l'exposition. Mlles St-Pierre, Poirier et Bisson, "Le trio de l'hôtel Bisson", auxquelles s'est jointe Mlle Cormier, ont interprété avec grand succès la petite comédie "Les deux extrêmes". Mlle Thérèse Lambert, accompagnée au piano par sa sœur Mlle Rachel, a chanté un extrait de son répertoire. Mlles Cécile et Alphéma Vanasse ont exécuté plusieurs morceaux de musique.

Le fromage canadien

Quoi qu'en pensent quelques opinions adverses; la campagne poursuivie par le Ministère de l'Agriculture de la province de Québec, cette année, pour accentuer la consommation du fromage canadien a amené des résultats pratiques et très appréciés du consommateur. Toutes les classes travailleuses en ont bénéficié. Mais la classe ouvrière en a particulièrement profité.

Depuis le début de la campagne, c'est-à-dire de mai à septembre dernier, le prix de détail du fromage a été baissé notablement et l'augmentation de la consommation durant ces cinq mois se chiffre à plus de 150%. Le tableau ci-contre, publié sous l'autorité de la "Gazette du Travail du Canada", compare les prix de vente du fromage canadien de mai à septembre dans les principales villes industrielles de la province:

| Villes | Mai | Septembre | Diminution |
|-------------------|------|-----------|------------|
| Québec..... | 29.8 | 25.8 | 4.4 |
| Trois-Rivières... | 29.1 | 26.0 | 3.1 |
| Sherbrooke..... | 33.2 | 28.3 | 4.9 |
| Sorel..... | 27.6 | 25.2 | 2.4 |
| St-Hyacinthe..... | 27.5 | 20.0 | 7.5 |
| St-Jean..... | 32.7 | 27.5 | 5.2 |
| Thetford Mines... | 29.3 | 26.4 | 2.9 |
| Montréal..... | 30.6 | 27.8 | 2.8 |
| Hull..... | 28.6 | 25.9 | 2.7 |

La diminution moyenne du prix de vente du fromage dans la province est de 4 sous la livre. Mais il n'est pas exagéré de dire que dans certains centres, où l'on consomme surtout le fromage doux, il y a diminution de 30 à 40% du prix de détail. Et cette économie reste dans la poche du consommateur

ouvrier sans que la producteur agricole ait perdu un seul sou sur son travail de production.

Cet effet d'équilibre et d'économie a été obtenu grâce à la bienveillante coopération des grandes épiceries de villes, et notamment des maisons Dupuis & Frères, Martin Ltd., Paquet, et Weinrough, à Montréal; Compagnie Paquet Ltée, Jos. Savard, et J. W. Lemay, à Québec. Ces maisons, et nombre d'autres, détaillent maintenant le fromage doux à 20 sous la livre et l'augmentation de la vente dans cette ligne se gradue entre 33 et 225%.

La production du fromage canadien dans la province de Québec l'an dernier s'est élevée à plus de 47,000,000 de livres. Cette année elle s'est augmentée de 12%. Si on songe que la consommation locale de ce produit agricole a plus que doublé en peut conclure à un équilibre de mieux en mieux balancé entre la production et la consommation, c'est-à-dire que l'agriculture au pays de Québec fait vivre la main d'œuvre québécoise et qu'elle lui permet de réaliser une économie considérable en abaissant le coût de la vie.

Les cultivateurs et les familles ouvrières qui auront la sagesse de mettre en provision, pour cet hiver, une meule de fromage canadien continueront à réaliser des économies et bénéficieront des avantages d'un aliment appétissant, très sain et pleinement nutritif.

A. Desilets, B.S.A.

Chef du Service de
l'Economie Domestique.

30

30

30